
Académie de la Guadeloupe

Conférence sur l'histoire médiévale
dans les programmes de collège et lycée
(Classes de Cinquième et de Seconde)

Corpus de documents

Guerre et populations

Loïc Cazaux

Mercredi 5 novembre 2014

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Lectures fondamentales

- R. Delort, *La vie au Moyen Âge*, Paris, Points Seuil, 1983.
- G. Duby, *Guerriers et paysans, VII^e-XII^e siècles. Premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1973.
- A. Ducellier, *Les Byzantins*, Paris, Points Seuil, 1988.
- R. Fossier (dir.), *Le Moyen Âge*, t. 2 et 3, Paris, Colin, 1982 [concerne les trois espaces envisagés].
- M. Kaplan, *Tout l'or de Byzance*, Paris, Découvertes Gallimard, 1991.
- J. Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, Arthaud, 1977.
- M. Balard, *Croisades et Orient latin. XI^e-XIV^e siècle*, Paris, A.. Colin, 2001 (coll. U)
- D. et J. Sourdel, *La civilisation de l'islam classique*, Paris, Arthaud, 1968.
- A. Vauchez, *La spiritualité du Moyen Âge occidental (VIII^e-XIII^e s.)*, Paris, Points Seuil, 1994.

Manuels

🌀 Manuels généraux

- M. Balard, J.Ph. Genet, M. Rouche, *Le Moyen Âge en Occident*, Paris, Hachette Université, 1990.
- A. Demurger, *L'Occident médiéval, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Fondamentaux Hachette, 1995.
- G. Devailly, *L'Occident du X^e au milieu du XIII^e siècle*, Paris, Colin U, 1970.
- A. Ducellier, M. Kaplan, B. Martin, *Le Moyen Âge en Orient*, Paris, Hachette Université, 1992.
- A. Ducellier, M. Kaplan, *Byzance, IV^e-XV^e siècle*, Paris, Fondamentaux Hachette, 1996.
- A. Ducellier, Fr. Micheau, *Les pays d'Islam, VII^e-XV^e siècle*, Paris, Fondamentaux Hachette, 2000.
- Ch. Picard, *Le monde musulman du XI^e au XVe siècle*, coll. Campus Histoire, Sedes, 2002
- R. Fossier, *L'Occident médiéval, V^e-XIII^e siècle*, Paris, Fondamentaux Hachette, 1995.
- J.Ph. Genet, *Le monde au Moyen Âge*, Paris, Carré Histoire Hachette, 1989.
- M. Kaplan (dir.), *Le Moyen Âge, XI^e-XV^e siècle*, Paris, Grand Amphi Bréal, 1994.
- C. Vincent, *Introduction à l'histoire de l'Occident médiéval*, Paris, Livre de Poche, 1995.

🌀 Manuels thématiques

- J. Chélini, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, rééd. Hachette Pluriel, 1991.
- Ph. Contamine et autres, *L'économie médiévale*, Paris, Colin U, 1993.
- A. Demurger, *La croisade au Moyen Âge*, Paris, Nathan 128, 1998.
- R. Fossier, *La société médiévale*, Paris, Colin, 1991.
- J.Ph. Genet, *La mutation de l'éducation et de la culture médiévales (Occident chrétien, XII^e-milieu XV^e siècle)*, 2 vol., Paris, Seli Arslan, 1999.
- O. Guillot, A. Rigaudière, Y. Sassier, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale. Des origines à l'époque féodale*, 2 vol., Paris, Colin U, 1994.
- B. Merdrignac, *Histoire de la vie religieuse en France au Moyen Âge*, Paris, Ophrys, 1994.

🌀 Manuels par pays

- D. Barthélemy, *Nouvelle histoire de la France médiévale*, t. 3 : *L'ordre seigneurial (XI^e-XII^e siècle)*, Paris, Points Seuil, 1990.
- M. Bourin-Derruau, *Nouvelle Histoire de la France médiévale*, t. 4 : *Temps d'équilibres, temps de ruptures (XIII^e siècle)*, Paris, Points Seuil, 1990.
- C. Gauvard, *La France au Moyen Âge du V^e au XV^e siècle*, Paris, PUF 1^{er} Cycle, 1996.
- R. Le Jan, *Histoire de la France médiévale*, t. 1 : *Des origines à 1180*, Paris, Carré Histoire Hachette, 1996.
- J. Kerhervé, *Histoire de la France médiévale*, t. 2 : *La naissance de l'État moderne (1180-1492)*, Paris, Carré Histoire Hachette, 1998.
- A. Saint-Denis, *Le siècle de saint Louis*, Paris, PUF (Que sais-je ? 1481), 1994.

- J.P. Delumeau, I. Heullant-Donat, *L'Italie au Moyen Âge, V^e-XV^e siècle*, Paris, Carré Histoire Hachette, 2000.
- D. Menjot, *Les Espagnes médiévales, 409-1474*, Paris, Carré Histoire Hachette, 1996.
- P. Guichard, *Al-Andalus, 711-1492*, Paris, Hachette Littératures, 2000.
- M. Parisse, *Allemagne et Empire au Moyen Âge*, Paris, Carré Histoire Hachette, 2002.
- F. Menant, *L'Italie des communes, 1100-1350*, Paris, Belin, 2005.

☞ Pour les relations Orient-Occident :

- M. Balard, *Croisades et Orient latin (XI^e – XIV^e siècle)*, Paris, Coll. U, Armand Colin, 2003.
- M. Balard, *Les Latins en Orient, XI^e-XV^e siècle*, Paris, PUF, coll. Nouvelle Cléo, 2006.
- G. Chiauzy, F. Gabrieli, P. Guichard et alii, *Maghreb médiéval*, Edisud, Aix-En-Provence, 1991.
- P. Guichard, *Al-Andalous*, Hachette, Paris, 1999.
- C. Cahen, *Orient et Occident à l'époque des croisades*, Aubier, Paris, 1983
- Ph. Jansen, A.L. Nef, C. Picard, *La Méditerranée entre pays d'Islam et monde latin* (milieu Xe – milieu XIII^e siècle), Sedes, Paris, 2000

Christianisme médiéval

☞ Collections

Histoire du christianisme des origines à nos jours, t. 5 : A. Vauchez (dir.), *Apogée de la papauté et expansion de l'Occident (1054-1274)*, Paris, Desclée-Fayard, 1993 ; t. 6 : A. Vauchez (dir.), *Un temps d'épreuves (1274-1449)*, Paris, Desclée-Fayard, 1995.

J. Le Goff, R. Rémond (dir.), *Histoire de la France religieuse*, t. 1, Paris, Le Seuil, 1988.

☞ Dictionnaires

Catholicisme, Paris Letouzey, 1948 → ; lettre T en cours.

Dictionnaire de Spiritualité, Paris, Beauchesne, 1936-1995.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, Paris Letouzey, 1912 → ; lettre I en cours.

Ph. Levillain (dir.), *Dictionnaire historique de la Papauté*, Paris, Fayard, 1994.

Outils de travail

☞ Sources

L. Génicot (dir.), *Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, Turnhout, Brepols, nombreux volumes (un par type de source) parus depuis 1972.

O. Guyotjeannin, *Les sources de l'histoire médiévale*, Paris, Livre de Poche (coll. Références), 1998.

J. Chapelot, R. Fossier, *Le village et la maison au Moyen Âge*, Paris Hachette, 1980.

B. Merdrignac, A. Chédeville, *Les sciences annexes en histoire du Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires, 1998.

☞ Dictionnaires

Dictionnaire du Moyen Âge : histoire et société, Paris, Albin Michel/Encyclopædia Universalis, 1997.

A. Vauchez (dir.), *Dictionnaire Encyclopédique du Moyen Âge*, 2 vol., Paris, Le Cerf, 1997.

C. Gauvard, A. de Libera, M. Zink (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 2002.

The Oxford Dictionary of Byzantium, Oxford, University Press, 1991.

D. et J. Sourdél, *Dictionnaire historique de l'Islam*, Paris, PUF, 1996

P. Bonassie, *Les cinquante mots-clefs de l'histoire médiévale*, Toulouse, Privat, 1981.

R. Fédou, *Lexique historique du Moyen Âge*, Paris, Colin, 1990.

J. Le Goff, J.C. Schmitt (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999.

Encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition, Leyde, 1954 → ; lettre S en cours (pour les lettres suivantes, utiliser l'ancienne édition, Leyde 1913-1942, souvent plus accessible en anglais).

D. et J. Sourdél, *Dictionnaire historique de l'Islam*, Paris, PUF, 1996.

W. Buchwalb *et alii* (dir.), *Dictionnaire des auteurs grecs et latins du Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 1991.

M. Zink (dir.), *Dictionnaire des Lettres françaises. Le Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1994.

🌀 Atlas historiques

H. Chadwick, G.R. Evans (dir.), *Atlas du christianisme*, Turnhout, Brepols, 1997.

G. Duby (dir.), *Atlas historique*, Paris, Larousse, 1978.

J. Riley-Smith, *Atlas des croisades*, Paris, Autrement, 1996.

G. Chaliand, J.P. Rageau, *Atlas historique du monde méditerranéen. Chrétiens, juifs et musulmans de l'antiquité à nos jours*, Atlas Payot, Paris, 1995

Approches historiographiques

❖ L'idée de « Moyen Âge » dans l'Histoire

Extrait de Jérôme Baschet, *La civilisation féodale de l'An Mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, Champs Flammarion, 2006, p. 24-29.

D'un côté comme de l'autre de l'Atlantique, le Moyen Âge a mauvaise réputation – davantage peut-être que toute autre période historique. Mille ans d'histoire de l'Europe occidentale sont ainsi livrés à un mépris indéracinable, dont la fonction est sans doute de permettre aux époques ultérieures de forger la conviction de leur propre modernité et de leur capacité à incarner les valeurs de la civilisation. L'obstination des historiens à pourfendre les lieux communs n'y fait rien ou très peu. L'opinion commune continue d'associer le Moyen Âge aux idées de barbarie, d'obscurantisme et d'intolérance, de régression économique et de désorganisation politique. Les usages médiatiques confortent ce mouvement, en faisant appel aux épithètes « médiévaux », voire « moyenâgeux », dès lors qu'il s'agit de qualifier une crise politique, un déclin des valeurs ou un retour de l'intégrisme religieux.

Certes, l'image du Moyen Âge est ambiguë. Les châteaux-forts attirent la sympathie des écoliers et les chevaliers de la Table ronde ont encore quelques adeptes, tandis que l'organisation de tournois chevaleresques ou de fêtes médiévales semble être un efficace argument touristique. Petits et grands visitent les cathédrales gothiques et sont impressionnés par la hardiesse de leurs bâtisseurs ; les plus spirituels s'imprègnent avec délice de la pureté mystique des monastères romans. La bizarrerie des croyances et des coutumes médiévales excite les amateurs du folklore ; la passion des racines, exacerbée par la perte généralisée des repères, pousse vers cet âge reculé et mystérieux. Déjà, au XIX^e siècle, le romantisme, prenant le contre-pied des Lumières, s'était plu à valoriser le Moyen Âge. Tandis que Walter Scott donnait sa forme romanesque la plus achevée à cet engouement chevaleresque (*Ivanhoé*), des théoriciens comme Novalis ou Carlyle opposaient le merveilleux et la spiritualité de l'époque médiévale au rationalisme froid et au règne égoïste de l'argent, caractéristiques de leur temps. De même, Ruskin, qui voyait dans le Moyen Âge un paradis perdu dont l'Europe n'était sortie que pour tomber dans la décadence, allait jusqu'à reprendre l'expression de « *Dark Ages* » par laquelle les Lumières dénigraient les temps médiévaux, mais pour l'appliquer, à rebrousse-poil de la vision moderne, à sa propre époque. Le XIX^e siècle européen s'est couvert d'un gris manteau de châteaux et d'églises néo-gothiques, phénomène dans lequel confluent sans doute la nostalgie romantique d'un passé idéalisé et l'effort de l'Église romaine pour masquer, sous les apparences d'une fausse continuité dont le néothomisme est un autre aspect, les ruptures radicales que l'affirmation de la modernité capitaliste l'obligeait à accepter.

Cela fait maintenant deux siècles au moins que le Moyen Âge est ainsi ballotté d'un extrême à l'autre : sombre repoussoir des partisans de la modernité, naïf refuge de ceux que le présent horrifie. Il existe du reste un point commun entre l'idéalisation romantique et les sarcasmes modernistes : le Moyen Âge étant l'envers du monde contemporain (ce qui est loin d'être faux), la vision que l'on en donne est entièrement déterminée par le jugement porté sur le présent. Les uns l'exaltent pour mieux critiquer leur propre réalité, tandis que les autres le dénigrent pour mieux faire valoir les progrès de leur temps. S'il convient d'en finir avec les jugements expéditifs sur le « millénaire obscurantiste », on ne prétend nullement les remplacer par l'image d'une époque idyllique et lumineuse, d'épanouissement spirituel et de progrès partagé. L'enjeu n'est pas la réhabilitation du Moyen Âge, encore qu'il ne serait pas inutile de parvenir à un certain rééquilibrage avec une Antiquité militariste

et esclavagiste, abusivement parée par la bourgeoisie des XVIII^e et XIX^e siècles des vertus idéales d'un classicisme imaginé, ou encore de rappeler que la grande époque de la chasse aux sorcières n'est pas le Moyen Âge, comme on le croit communément, mais les XVI^e et XVII^e siècles, qui appartiennent à ces Temps que l'on dit modernes. Mais l'essentiel est d'échapper à la caricature sinistre autant qu'à l'idéalisation : « ni légende noire, ni légende rose », a écrit Jacques Le Goff. Le Moyen Âge n'est ni le trou noir de l'histoire occidentale ni le paradis perdu. Il faut renoncer au mythe ténébreux autant qu'au conte de fées.

On ne peut sortir de cette alternative biaisée sans comprendre comment et pourquoi se sont formés cette mauvaise réputation tenace du Moyen Âge et son reflet inversé. Le Moyen Âge porte jusque dans son nom les stigmates de la dévalorisation. *Medium tempus, medium aevum* et les expressions équivalentes dans les langues européennes, c'est l'âge du milieu, un entre-deux qui ne saurait être nommé positivement, une longue parenthèse entre une Antiquité prestigieuse et une époque nouvelle, enfin moderne. Ce sont les humanistes italiens – tel Giovanni Andrea, bibliothécaire du pape, en 1469 – qui commencent à utiliser de telles expressions pour glorifier leur propre temps, en le parant des prestiges littéraires et artistiques de l'Antiquité et en le différenciant des siècles immédiatement antérieurs. Mais il faut attendre le XVII^e siècle pour que le découpage de l'histoire en trois âges (Antiquité, Moyen Âge, Temps modernes) devienne un outil historiographique, notamment dans les ouvrages des érudits allemands. Enfin, au XVIII^e siècle, avec les Lumières, cette vision de l'histoire se généralise, tandis que se noue l'assimilation entre Moyen Âge et obscurantisme, dont on perçoit les effets aujourd'hui encore. Qu'il s'agisse des humanistes du XVI^e siècle, des érudits du XVII^e siècle ou des philosophes du XVIII^e siècle, le Moyen Âge apparaît clairement comme le résultat d'une construction visant à valoriser le présent, à travers une rupture proclamée avec le passé proche.

En la matière, c'est l'époque des Lumières qui représente le moment fondamental. Pour la bourgeoisie, le Moyen Âge constitue un parfait repoussoir : Adam Smith évoque l'anarchie et la stagnation d'une période féodale engoncée dans les corporatismes et les réglementations, à l'opposé du progrès qu'entend apporter le libre-échange ; Voltaire et Rousseau dénoncent la tyrannie de l'Église et forgent la thématique de l'obscurantisme médiéval, pour mieux faire valoir les vertus de la liberté de conscience. Les Lumières se définissent en s'opposant et l'image des ténèbres médiévales rend leur nouveauté plus éclatante. Elles se doivent donc de montrer que tout « ce qui les avait précédées n'était qu'arbitraire en politique, fanatisme en religion, marasme en économie » (Alain Guerreau). C'est alors que prend corps, de manière décisive, la vision du Moyen Âge qui perdure jusqu'à nos jours. Or, non seulement la pensée des Lumières conduit à une radicale dénonciation des ténèbres antérieures, mais elle aboutit aussi à rendre incompréhensible l'époque médiévale, ce qui ne fait qu'accentuer sa dévalorisation. En créant les concepts entièrement nouveaux d'*économie* (Smith) et de *religion* (Rousseau), les penseurs des Lumières provoquent ce qu'Alain Guerreau nomme la « double fracture conceptuelle ». Occultant ainsi les notions qui donnaient sens à la société féodale, ils rendent impossible toute saisie de la logique propre de son organisation et la font sombrer dans l'incohérence et l'irrationalité, contribuant à justifier plus encore la nécessité d'abolir l'ordre ancien.

Parce qu'il constitue une époque entachée d'un préjugé infamant exceptionnellement tenace, le Moyen Âge invite, avec une acuité particulière, à une réflexion sur la construction sociale du passé et sur la fonction présente de la représentation du passé. Comme on vient de le dire, l'idée d'un millénaire de l'obscurantisme répond à des intérêts précis : la propagande des humanistes d'abord, puis surtout l'élan révolutionnaire des penseurs bourgeois occupés à saper les fondements d'un régime ancien dont le Moyen Âge est la quintessence. Il faut croire que nous vivons toujours dans le monde auquel ils ont donné forme, puisque leur vision du Moyen Âge continue à faire office de lieu commun. Sans doute le besoin d'un tel repoussoir n'est-il plus aujourd'hui aussi impérieux qu'à la fin

du XVIII^e siècle. Pourtant, ce passé aussi lointain que barbare rend encore de bons et loyaux services et le caractère presque indéradicable des idées préconçues suggère que l'on ne renonce pas facilement au trop commode faire-valoir médiéval. Celui-ci contribue à nous convaincre des vertus de notre modernité et des mérites de notre civilisation. La plupart des cultures ont grand besoin, pour se définir elles-mêmes comme civilisations, de l'image des barbares (ou des primitifs), appartenant à un lointain exotique ou présents au-delà de leurs frontières. L'Occident ne fait pas exception, mais il présente aussi cette particularité d'une *époque* barbare logée au sein même de sa propre histoire. Dans tous les cas, l'ailleurs ou l'avant barbare sont décisifs pour constituer, par contraste, l'image d'un ici et maintenant civilisé. S'interroger sur les notions de barbarie et de civilisation et mettre en doute la possibilité de jauger les sociétés humaines en fonction d'une telle opposition, c'est à cela aussi que nous invite l'histoire du Moyen Âge.

❖ Les XI^e-XII^e siècles : ordre seigneurial ou anarchie féodale ?

Extrait de Dominique Barthélemy, *L'ordre seigneurial. XI^e-XII^e siècle*, Paris, Seuil (collection « Nouvelle Histoire de la France médiévale », t. 3), 1990, p. 7-8.

Ordre seigneurial, et non pas « anarchie féodale » : les XI^e et XII^e siècles apparaissent sous un jour nouveau après cinquante ans de recherches inspirées par Marc Bloch (dont le grand livre, *La Société féodale*, date de 1939-1940) et spécialement illustrées par Georges Duby (depuis 1953). En soumettant les sources écrites à une investigation plus poussée, en joignant à leur témoignage celui d'une archéologie attentive aux traces de la vie plus qu'à l'ampleur des monuments, on a renouvelé bien des problèmes.

Féodalité était, pour cette époque, le mot clef de l'ancienne Histoire de France : un terme repoussoir puisqu'il désignait la dispersion et la privatisation des pouvoirs, la prédominance de la force sur le droit, un terme ambigu parce que, appliqué successivement à un « régime », une société, un « tempérament », etc., il confondait les relations internes de la classe dominante avec l'exploitation par celle-ci des classes dominées (paysans, bourgeois). Certes, dès le XIII^e siècle, « fiefs » désigne souvent des tenures paysannes et l'hommage n'a jamais été un rituel spécifiquement noble : on comprend que la confusion ait duré jusqu'à la Révolution et même jusqu'à Marx (dont le « féodalisme » est évidemment un mot inadéquat). Pourtant, il faut clarifier les termes, en ne parlant de « féodalité » que pour le système de liens entre nobles ou chevaliers ; la base de l'ordre social, la source des inégalités et le cadre habituel des luttes, c'est la *seigneurie* – dont on distinguera en temps voulu divers types. On peut avec Georges Duby parler de « mode de production seigneurial » ; on doit voir dans la seigneurie châtelaine un authentique cadre politique, qui coexiste avec la principauté et le royaume.

Substituer « l'ordre » à « l'anarchie » est un travail plus difficile que de renoncer à la notion manifestement floue de « féodalité ». Cela demande en effet un effort de dépaysement : il faut imaginer qu'avant l'État moderne, un certain équilibre social et politique a pu exister grâce à des pouvoirs locaux et d'allure privée ; il faut discerner à travers la longue suite des violences et des guerres (dont on notera tout de même la faible amplitude, même si elles sévissent de manière endémique) autant de processus d'intégration et de mise en ordre que de vrais déchirements. Pour penser l'ordre seigneurial, l'inspiration de la sociologie et de l'anthropologie est donc indispensable.

❖ Les XIII^e-XV^e siècles : l'État royal, la guerre et la paix

Extrait de Richard Kaeuper, *Guerre, justice et ordre public. La France et l'Angleterre à la fin du Moyen Age*, Paris, Aubier, 1994, p. 363-364 (trad. fr. N et J-Ph. Genet).

Au XIII^e siècle, l'État occidental est déjà lancé sur son extraordinaire trajectoire d'organisme responsable de la définition et de l'exercice de la violence légitime, tout en s'efforçant de supprimer la violence privée illégitime à tous les niveaux sociaux à l'intérieur de ses frontières. Au cours des siècles précédents, l'Etat avait commencé à s'ériger en arbitre des problèmes de guerre, de justice et d'ordre public dans la société européenne ; dans les royaumes de France et d'Angleterre, il était en train d'acquérir une partie de l'essentiel de sa structure administrative et certains de ses pouvoirs fondamentaux. Les gouvernements royaux avaient progressivement fait prévaloir leurs prétentions à une juridiction supérieure et mis en place des tribunaux qui attiraient un nombre croissant d'affaires. Ils augmentèrent leurs revenus de façon spectaculaire et (avec plus ou moins de succès) firent des essais dans le domaine de la taxation directe. Combinant les obligations féodales et les notions encore plus anciennes d'obligations de service, utilisant le moyen puissant de l'argent, ils multiplièrent leurs pouvoirs militaires. Dans les limites de leurs royaumes respectifs, ils revendiquaient la responsabilité spécifique (fonctionnant parfois de façon indirecte) de la régulation de la violence de leurs sujets, nobles ou non. Bien qu'ils aient gardé un œil vigilant sur leur roi et leur porte-monnaie, les Anglais tout comme les Français étaient dans l'ensemble favorables à la croissance importante du pouvoir royal, trait caractéristique des XII^e et XIII^e siècles. En fait, le soutien de la majorité des gens influents de plus en plus nombreux était une condition nécessaire à ce mouvement vers l'affermissement du pouvoir de l'État. Il est vrai, tant les agents de la Couronne soucieux d'efficacité que les sujets intéressés par la baisse du coût et l'amélioration de la qualité de la pratique administrative réclamaient des réformes ; l'échange d'opinions pouvait, en outre, être acerbé et amener les deux camps sur le champ de bataille ; mais le rôle de l'État en tant qu'arbitre suprême des querelles, responsable de la promulgation et de la mise en vigueur des lois, chef de guerre, dispensateur de bénéfices et de faveurs – avec la gamme assez étendue des pouvoirs qu'impliquent ces rôles -, n'était plus en question vers la fin du XIII^e siècle, ni en France ni en Angleterre.

Pourtant, à l'intérieur de ce large cadre de la croissance des pouvoirs de l'État, il faut prendre en compte les différences entre l'Angleterre et la France, qui sont d'une importance capitale. Comme on l'a vu à plusieurs reprises, la croissance de l'État ne fut pas identique dans chacun des deux pays. L'existence d'un vaste pouvoir royal et sa croissance par à-coups étaient beaucoup plus évidentes en Angleterre. Au XII^e siècle, les héritiers d'Alfred le Grand, qu'ils fussent anglo-saxons, normands ou angevins, œuvraient et construisaient sur la structure traditionnelle puissante d'une royauté efficace ; au contraire, les héritiers carolingiens de Charlemagne et les premiers Capétiens durent reconstruire lentement et laborieusement, avec au départ un champ d'action géographique et d'efficacité très limité. A maintes reprises, la monarchie d'Angleterre paraît distancer celle de France dans le développement de tel ou tel aspect caractéristique de l'autorité de l'Etat ; en résumé, on peut considérer que la monarchie française a un siècle de retard.

Réflexions autour du thème « Guerre et populations » dans les programmes d'histoire médiévale

Les seigneurs, les paysans et les villes dans l'Occident médiéval (XI^e-XV^e siècle)

• L'IMPORTANCE DE LA GUERRE DANS LE MODE DE VIE NOBLE

1. *Le mobilier funéraire de la tombe de Childéric I^{er} (v. 481-482)*

Source : M. Kazanski & P. Périn, « Le mobilier funéraire de la tombe de Childéric I^{er} : état de la question et perspectives », *Revue archéologique de Picardie*, 3-4 (1988), p. 13-38.

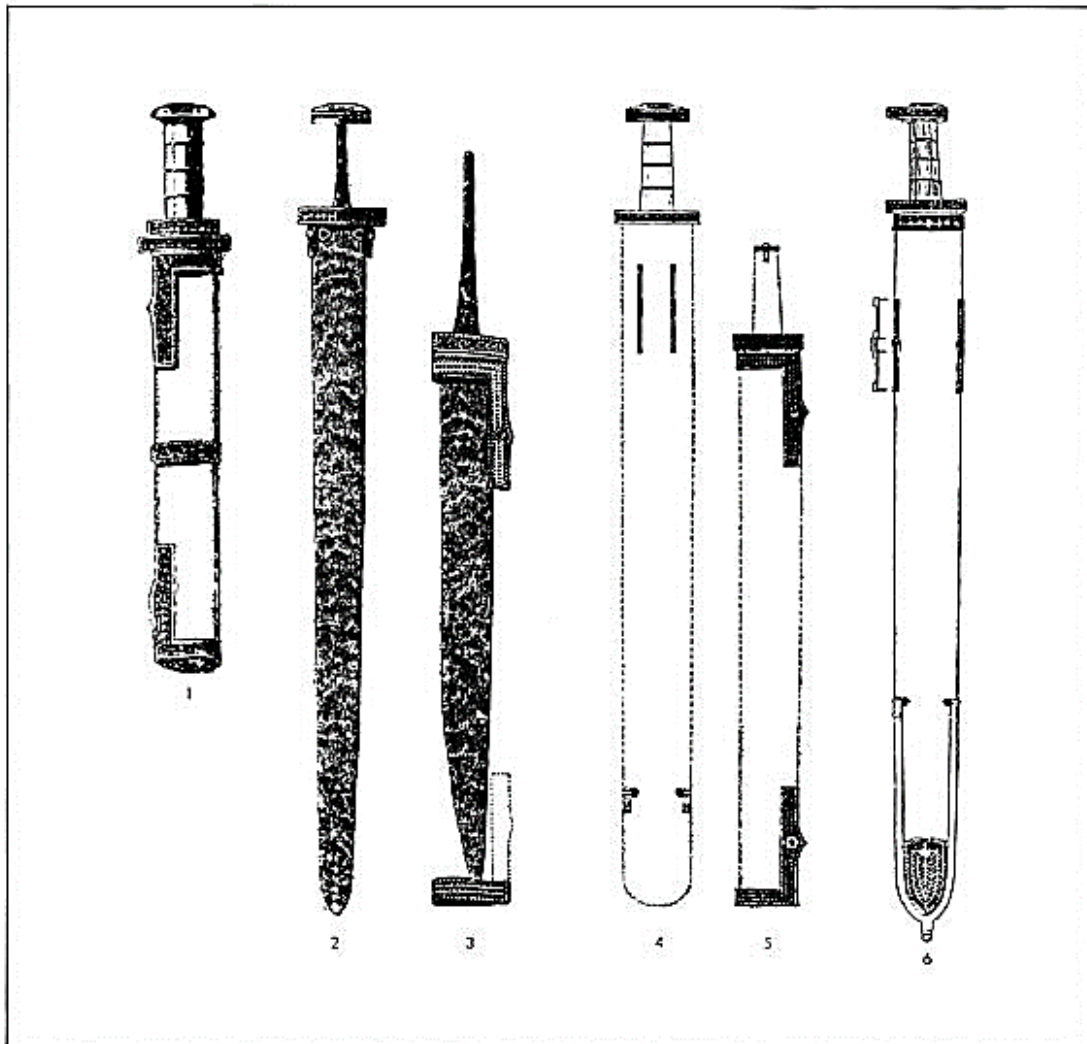
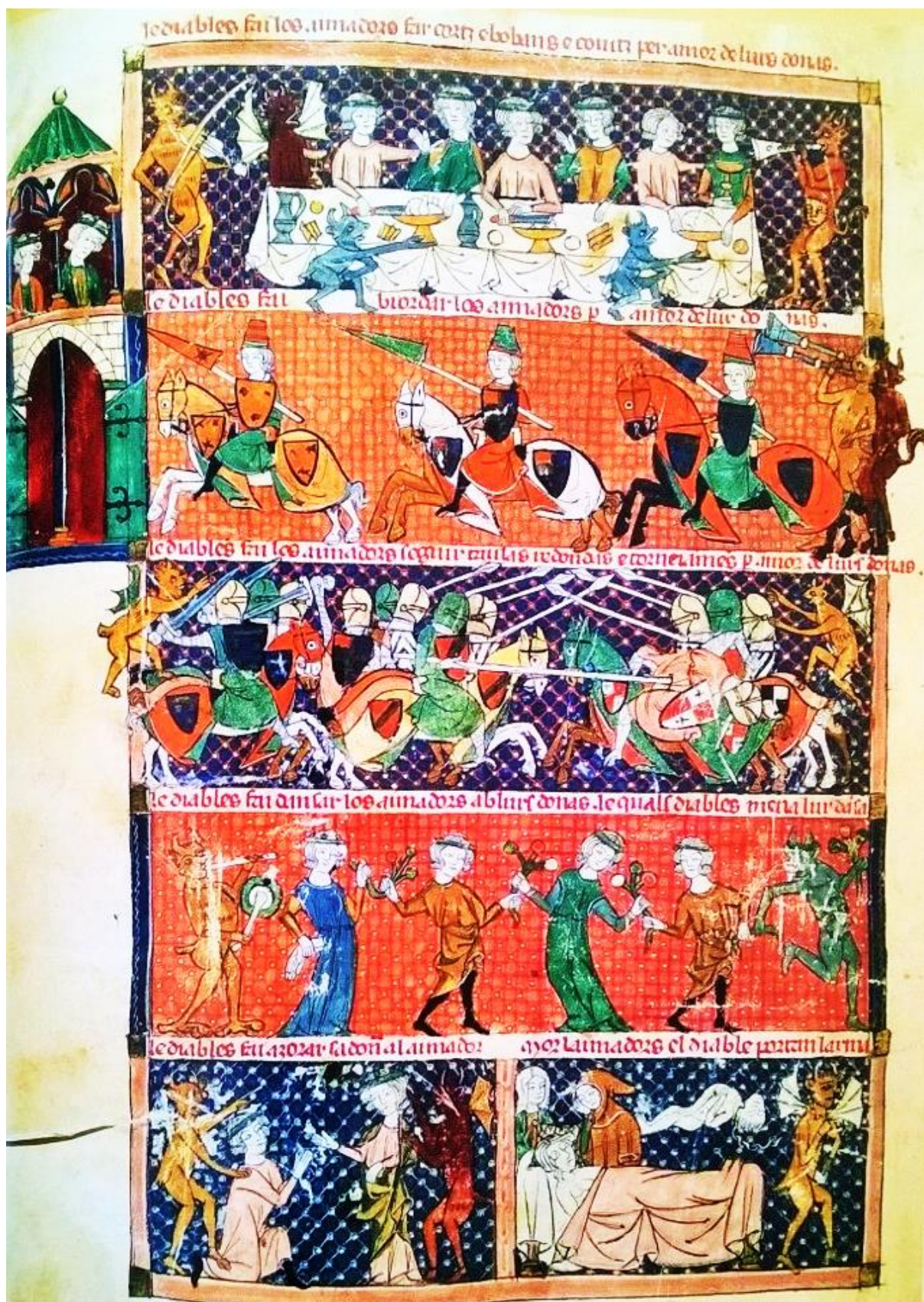


Fig. 4 : évolution des reconstitutions de l'épée longue, puis du scramasaxe de Childéric, d'après les décors d'orfèvrerie de leurs poignées et fourreaux : 1 - J.-J. Chiflet (1655) ; 2 et 3 - Lindenschmit (1880) ; 4 et 5 - Arberman (1947 - 1948) ; G - K. Böhner (1948) d'après K. Böhner, *op. cit.* à la note 4. Il importe de corriger la reconstitution du scramasaxe, exacte à l'exception de sa garde qui constitue en fait l'embouchure du fourreau de l'épée (n° 6).

2. Enluminure illustrant les chevaliers et la vie de Cour, d'après le Bréviaire d'Amour d'Ermengol de Béziers (v. 1290)

Source : Bibliothèque de l'Escurial, manuscrit à peintures, fol. 215v (Madrid).

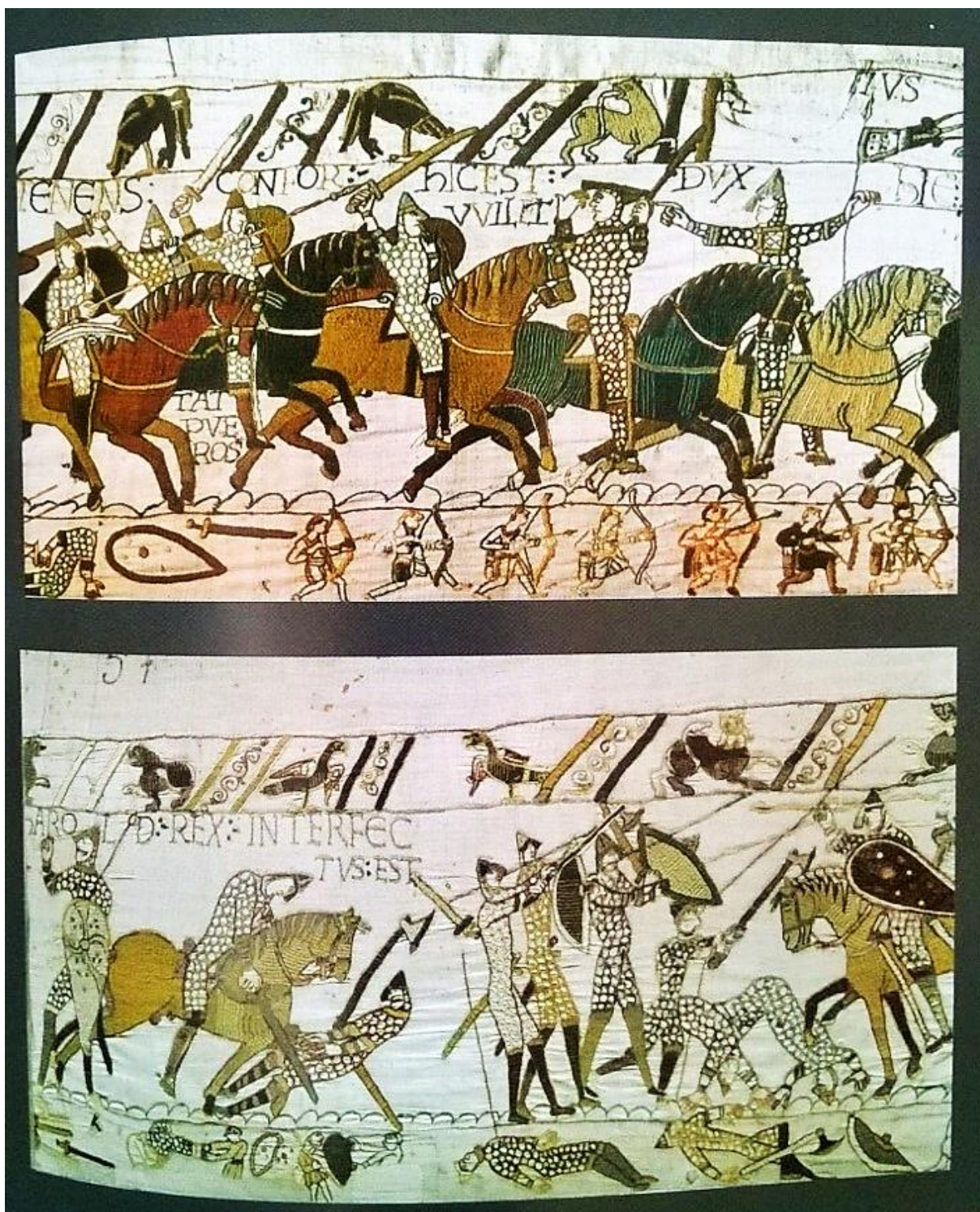


3. Le chevalier et son armement du milieu à la fin du Moyen Âge

La tapisserie de Bayeux (fin XI^e siècle). Source : Bayeux, Musée de la Tapisserie, The Bridgeman Art Library.

-Scène 55 (en haut) : « Voici le duc Guillaume ». Le duc de Normandie Guillaume soulève son casque (heaume) pour rassurer ses troupes pendant la bataille de Hastings (1066), et se faire reconnaître des siens. Un porte-bannière, le comte Eustache de Boulogne, le désigne du doigt.

-Scène 57 (en bas) : « Ici, le roi Harold est tué ». Mort dans la bataille d'Harold Godwinson, prétendant à la couronne d'Angleterre et rival du duc Guillaume de Normandie.



La bataille de Crécy pendant la guerre de Cent ans (1346) : une victoire anglaise contre l'armée française de Philippe VI, vue selon un manuscrit du XV^e siècle



Source : *Chroniques* de Jean Froissart. Bibliothèque Nationale, manuscrits français 2643, fol. 165v.

• **LES POPULATIONS RURALES ET URBAINES FACE A LA GUERRE**

1. *Pillages et rapines vers 950 dans les Annales de Flodoard de Reims :*

(944) (...) Les vassaux du roi ravagèrent la seigneurie de l'évêché de Reims, les fils d'Herbert, celle de l'abbaye de Saint-Crépin, et Renaud celle de Saint-Médard. Ils se nuisaient ainsi les uns aux autres par des rapines et des déprédations.

(954) (...) Le château de Roucy fut rendu à Renaud, qui donna en échange quelques domaines à Herbert. Peu après, les vassaux de Renaud s'emparèrent à l'improviste d'un château appelé Montfélix, placé au-delà de la Marne et appartenant à Herbert. Alors Herbert et son frère Roger vinrent y mettre le siège, et Herbert fit demander à Renaud, par des messagers, de lui rendre son château. Renaud refusa, tant que le siège ne serait pas levé par Herbert. Tous deux en réfèrent alors à un débat judiciaire (un plaid), à propos des châteaux qu'ils s'étaient mutuellement pris. Il en fut ainsi : Renaud récupéra les domaines qu'il avait donnés à Herbert en échange de Roucy, et rendit Montfélix à Herbert.

Source : Extraits des *Annales de Flodoard de Reims* (X^e siècle), traduit du latin par D. Barthélemy, *La féodalité, de Charlemagne à la guerre de Cent ans*, Paris, La Documentation photographique, 2013, p. 25.

2. *Des pillages pendant la guerre de Cent ans et la guerre civile : une « chevauchée » des Armagnacs sur les terres anglo-bourguignonnes, au nord de Paris, en 1433 :*

Au mois de septembre, avec au moins mille cinq cent combattants qu'ils avaient rassemblés sur les marches du Beauvaisis, La Hire, accompagné de plusieurs capitaines du roi Charles [VII], c'est à savoir Antoine de Chabannes, Blanchefort, Charles de Flavy, Renault de Longueval et d'autres, passèrent la Somme pour entrer en Artois. Là, ils s'emparèrent de fourrages et firent immédiatement prisonniers pour les rançonner un grand nombre de paysans qui ne s'étaient pas protégés. Ils les emmenèrent en Cambrésis, où ils rançonnèrent d'autres hommes. Et le lendemain, après avoir un peu chevauché ensemble, ils se divisèrent.

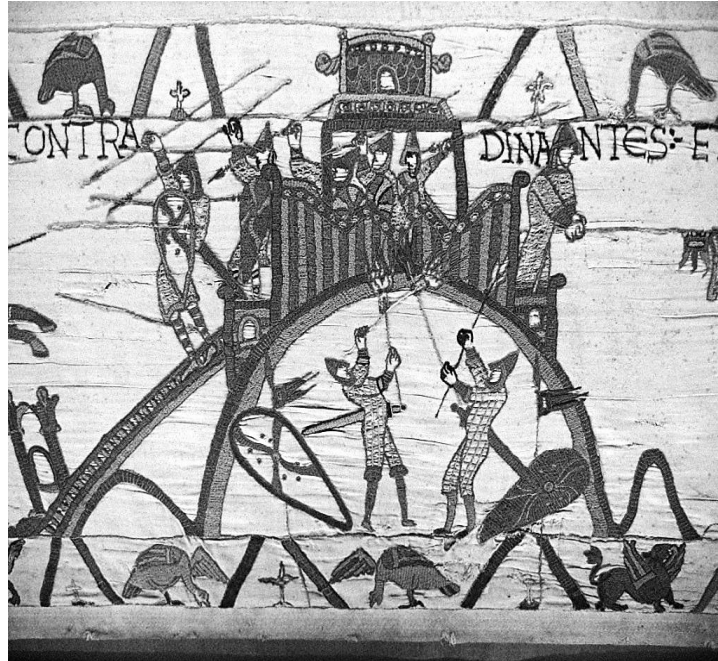
Les capitaines Antoine de Chabannes et Blanchefort passèrent devant Cambrai [sans l'attaquer] pour se diriger tout droit à Haspres, où une foire avait eu lieu. Et comme les habitants [d'une bourgade voisine] ne voulaient pas se laisser prendre, ils mirent le feu à la plus grande partie de la ville et du moulin, et après s'en allèrent devant ladite ville de Haspres, où il y avait un très grand nombre de peuple et de biens. (...) Ils y prirent plusieurs habitants, mais d'autres se réfugièrent dans une tour fortifiée avec des moines, où ils furent longuement assaillis par les capitaines français. Les Français ne purent toutefois pas les avoir. Néanmoins, après qu'ils eurent pris et volé les biens de la ville [de Haspres] à leur plaisir, les Français incendièrent plusieurs maisons, une église et une abbaye. Ils firent de la sorte des dommages irréparables.

Et après ce, ils se remirent aux champs avec tous leurs bagages et traversèrent le Cambrésis. Ils y firent plusieurs hommes prisonniers [pour les rançonner] et incendièrent des maisons. Puis ils s'en allèrent loger au Mont Saint-Martin, avec le capitaine français La Hire qui les y attendait. Et dans la journée, La Hire avait lui-même fait incendier et embraser la ville de Beaufort, le moulin, et aussi une très belle maison de plaisance nommée La Motte, qui se situait assez près de ladite ville, et qui appartenait à la comtesse de Ligny.

Source : Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, éd. L. Douët d'Arcq, Paris, 6 vol., 1861, t. V, p. 79-81 (extraits du texte modernisés par L. Cazaux).

3. Le contrôle et la protection des communautés rurales par les nobles

-La motte de Dinan selon la tapisserie de Bayeux (fin XI^e siècle)



Source : Bayeux, Musée de la Tapisserie.

-*Une motte castrale reconstituée* : le château à motte de Saint-Sylvain d'Anjou et ses habitations dépendantes (X^e-XI^e s., Maine-et-Loire).



Source : site internet Wikicommons.

4. Les communes, les seigneurs et l'essor urbain : la charte de Saint-Omer (14 avril 1127)

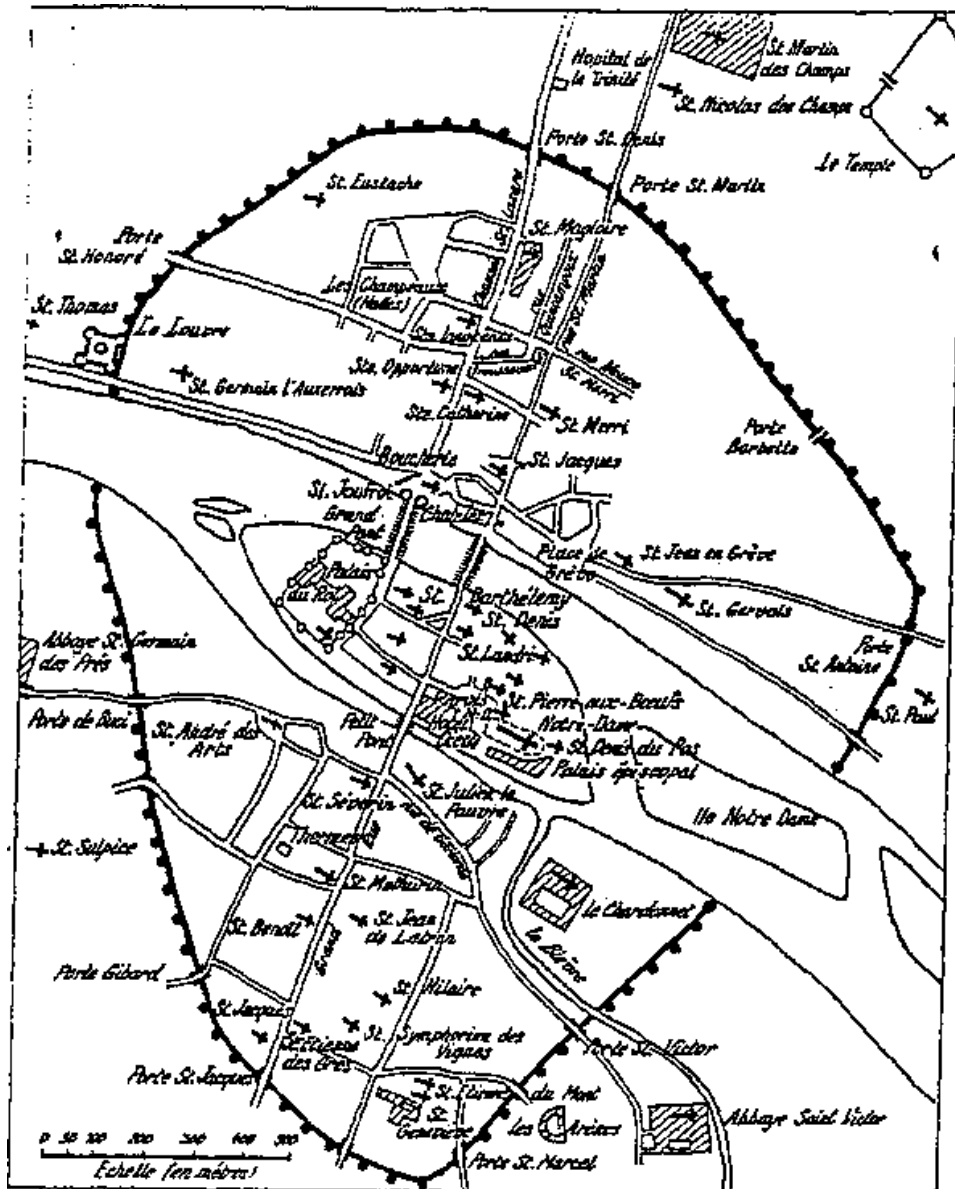
Moi, Guillaume, comte des Flamands par la grâce de Dieu, ne voulant pas m'opposer à la requête des bourgeois de Saint-Omer, d'autant moins qu'ils ont accueilli avec empressement mes prétentions au comté de Flandre, et qu'ils se sont toujours conduits envers moi avec plus de loyauté et fidélité que les autres Flamands, je leur reconnais à titre perpétuel les lois et coutumes suivantes, que j'ordonne demeurer fermes et définitives :

Et d'abord que je leur fasse la paix avec quiconque, et que je les soutienne et défende comme mes hommes, sans mal engin, et que je leur reconnaisse le jugement régulier des échevins [qui gouvernent Saint-Omer] contre tout homme et contre moi-même, et que j'institue pour ces échevins une liberté égale à celle des échevins les plus privilégiés de ma terre (...).

Source : Charte de Guillaume Cliton, Archives de Saint-Omer, AB. XIII (traduit du latin par A. Derville).

5. La mise en défense des villes et sa traduction dans l'identité urbaine (XIII^e-XV^e siècle)

-Plan de l'enceinte de Philippe II Auguste à Paris au XIII^e siècle



-Le sceau de la commune de Valenciennes (XIV^e siècle) :

« Sceau du château de Valenciennes » (« *Sigillum Castri de Valencenis* »)



Source : moulage en plâtre pris sur cire originale, diamètre 7 cm. Archives nationales, Service des Sceaux.

-La ville de Montbrison d'après l'Armorial de Guillaume Revel (milieu du XV^e siècle) :



Source : Miniature extraite de l'*Armorial d'Auvergne, Forez et Bourbonnais* de Guillaume Revel (France, v. 1456), Bibliothèque nationale, manuscrits Français 22 297.

Guerre, populations et pouvoirs : l'Église et l'État royal (XI^e-XV^e siècle)

- **LA PLACE DE L'ÉGLISE FACE A LA GUERRE**

1. *La Paix et la Trêve de Dieu selon le moine bourguignon Raoul Glaber (XI^e siècle) :*

La millième année après la Passion du Seigneur, à la suite des disettes de cette calamité, les pluies des nuées s'apaisèrent par égard pour la bonté et la miséricorde divines, la face joyeuse du ciel commença à s'éclaircir, à souffler des vents profitables et à montrer par sa tranquille sérénité la grandeur du Créateur. Toute la surface de la terre aussi, amicale et verdoyante, annonça des fruits en abondance qui chasseraient complètement la famine.

C'est alors que les évêques et les abbés, et tous les autres hommes dévoués à la religion sacrée, commencèrent, d'abord dans les pays d'Aquitaine, à réunir toute la population dans des assemblées conciliaires où l'on apporta de nombreux corps de saints et d'innombrables châsses de saintes reliques. De là, par la province d'Arles puis par celle de Lyon, et ainsi par toute la Bourgogne jusqu'aux franges extrêmes de la France, on annonça dans tous les évêchés que des conciles seraient célébrés, en des lieux déterminés, par les prélats et les grands de toute la région afin de restaurer la paix et d'instituer la foi sacrée.

Toute la multitude de la population entendit cela. Les grands, les moyens et les petits s'y rendirent dans la joie, tous prêts à obéir à ce qui aurait été ordonné par les pasteurs de l'Église, comme si une voix venant du Ciel parlait aux hommes sur la terre. Car la calamité précédente les terrifiait tous et la crainte de ne pas atteindre l'opulence de la fécondité future les étreignait. (...)

De fait, il y avait une liste classée par chapitres, qui comportait aussi bien les interdits que les pieuses et solennelles promesses offertes au Seigneur tout-puissant. On y trouvait principalement l'obligation de préserver une paix inviolable, de telle sorte que les hommes de toutes conditions, quelle que soit la faute dont ils s'étaient rendus coupables auparavant, puissent aller sans crainte, débarrassés de leurs armes. En effet, celui qui volerait ou attaquerait le bien d'autrui serait pris dans l'étau des lois et rigoureusement puni par des donations faites sur ses biens ou par des châtiments corporels. Cependant, on devrait témoigner envers les lieux consacrés de toutes les églises tant d'honneur et de respect que, si un homme coupable d'une faute quelconque s'y réfugiait, il pourrait échapper aux poursuites, intouchable, à moins seulement qu'il n'eût violé ce pacte de paix. Dans ce cas, il serait arraché à l'autel et paierait le prix de la vengeance fixé à l'avance. Quant à tous les clercs, aux moines et aux moniales, on veillerait de la même façon, s'il arrivait qu'on les accompagne à travers le pays, à ce que personne ne leur fasse endurer de violence.

Pendant ces mêmes conciles, on prit de très nombreuses décisions que nous avons jugées bon de rapporter par le menu. Il faut surtout se rappeler que tous décidèrent en commun, par une obligation perpétuelle, de s'abstenir chaque semaine de vin le vendredi et de viande le samedi, à moins qu'une grave maladie ou une grande fête solennelle ne les en empêche. Mais si, pour quelque raison, cette disposition devait être un peu relâchée, on devrait alors procurer de la nourriture à trois pauvres.

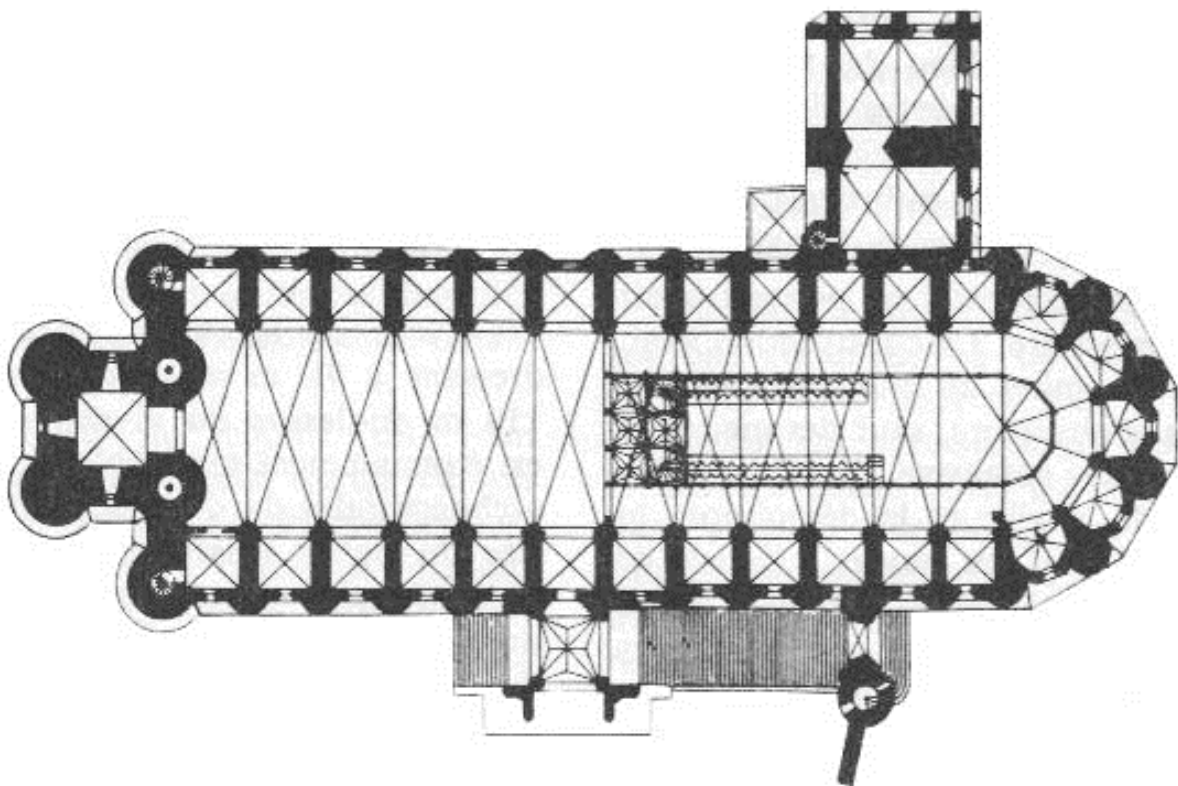
A cette époque, d'innombrables guérisons de malades se sont accomplies lors de ces mêmes assemblées de saints. Et pour que personne ne prenne cela à la légère, on vit de nombreuses fois le sang couler, la peau se déchirer, la chair s'ouvrir lorsque des jambes et des bras, naguère tordus, reprenaient leur forme première. Cela donnait foi à tout ce qui pouvait être mis en doute. A cette vue, tous brûlaient d'une si grande ardeur qu'ils élevaient de leurs mains la crosse des évêques vers le ciel, et les paumes tendues vers Dieu, criaient tous ensemble : « Paix ! Paix ! Paix ! » ; pour qu'ainsi soit

marqué le pacte perpétuel des promesses échangées entre eux et Dieu. Cependant, au bout de cinq années, la paix devrait être réaffirmée par la même cérémonie célébrée de tous sur la terre de manière étonnante. Enfin, la même année, il y eut une telle abondance de froment, de vin et de tous les autres fruits de la terre, qu'elle ne put être épuisée pendant les cinq années suivantes. (...)

Il arriva en ce temps-là [*juste avant la date de Pâques 1040*], sous l'inspiration de la grâce divine, d'abord dans les pays d'Aquitaine, puis progressivement sur tout le territoire des Gaules, que fut conclu un pacte, par crainte de Dieu, mais aussi par amour pour Lui. Du mercredi soir jusqu'à la lumière naissante du lundi, aucun mortel ne devrait avoir la témérité d'enlever par la force quelque chose à un autre homme, d'exiger d'un ennemi quelconque le prix de la vengeance ou, également, de prendre un gage sur un garant. S'il arrivait que quelqu'un agît contrairement à cette décision publique, soit il le réparerait en le payant de sa vie, soit, chassé de la société des chrétiens, il serait exilé de son pays. En outre, il fut décidé par tous d'appeler ce pacte – c'est ainsi qu'on le nomme couramment – : « la trêve du Seigneur ». Car elle fut non seulement soutenue et défendue par les hommes, mais également confortée par tant et tant de sujets de terreur envoyés par Dieu. En effet, la plupart des insensés qui ne craignirent pas de transgresser ce pacte dans leur folle témérité subirent aussitôt soit la vengeance de la colère divine, soit le glaive vengeur des hommes. (...) Car, de même que l'on doit considérer avec respect le dimanche du fait de la Résurrection du Seigneur, les jeudi, vendredi et samedi doivent être aussi fériés, et échapper aux actes iniques, par révérence envers la Cène du Seigneur et sa Passion.

Source : Raoul Glaber, *Les cinq Livres de ses Histoires*, Livre IV, éd. M. Prou, Paris, 1886, p. 126-127.

2. L'église, « citadelle de la foi » : la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi (Tarn, XIII^e-XIV^e siècle)



Dimensions : longueur 113,5 m ; largeur 35 m ; hauteur des voûtes 30 m ; hauteur du clocher-donjon : 78,5 m ; épaisseur des murs à la base : 2,5 m.



Albi : la cathédrale Sainte-Cécile. Source : site internet Wikicommons.

3. *L'Église et la légitimation de la guerre royale : Saint-Denis et l'oriflamme royal*

-Le **légendaire de la royauté française résumé dans une enluminure datant de la fin du XV^e siècle** (prologue de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, dans une traduction faite par Raoul de Presles pour Charles V).

Sont illustrés de façon superposés : le don des fleurs de lys à Clotilde qu'elle remet ensuite à Clovis partant en guerre avec l'oriflamme de saint Denis, le baptême de Clovis à Reims, le pouvoir thaumaturgique des rois de France, le départ de l'armée royale en guerre avec l'oriflamme rouge après sa bénédiction à l'abbaye de saint Denis – l'abbaye est représentée en bas, à droite, dans une scène non reproduite ici, qui montre Charlemagne rapportant après la guerre l'oriflamme dans l'abbatiale.



Source : Bibliothèque municipale de Mâcon, manuscrit 1, fol. 2r (détail).

-La réactualisation du légendaire royal au XIX^e siècle : la bénédiction de l'oriflamme à saint Denis, dans une peinture commandée par Louis-Philippe pour la salle des Croisades au château de Versailles :



Le roi de France Philippe II Auguste prend l'oriflamme à Saint-Denis, où il la reçoit de l'archevêque de Reims. Peinture de Pierre Révoil (1841). Source : site internet Wikicommons

• LE POUVOIR ROYAL ET LA REGULATION DE LA VIOLENCE ARMEE

1. *La régulation royale de la violence et la promotion de la paix du XII^e au XV^e siècle :*

- Décret de paix générale de Louis VII (10 juin 1155) :

1 Moi, Louis par la grâce de Dieu roi de France. Afin de réprimer la fièvre des méchants et
d'arrêter les mains violentes des pillards, à la demande du clergé et avec l'accord du baronnage,
nous décrétons la paix dans tout le royaume. Pour cette raison, l'année du Verbe incarnée 1155,
le 4 des ides de juin, nous avons réuni un concile à Soissons. Y furent présents les archevêques
5 de Reims et de Sens ainsi que leurs suffragants, tout comme les barons, les comtes de Flandre,
de Troyes et de Nevers, et d'autres très nombreux, et le duc de Bourgogne.

Par leur volonté, nous prescrivons qu'à partir de la prochaine fête de Pâques, et pour dix ans,
toutes les églises du royaume et l'ensemble de leurs possessions, tous les paysans, le gros et le
petit bétail également, et, pour ce qui est de la sécurité des chemins, tous les marchands où
qu'ils se trouvent et tous les hommes quels qu'ils soient — tant qu'ils seront prêts à venir en
10 justice devant ceux qui doivent leur rendre justice —, aient absolument tous la paix et pleine
sécurité. Nous avons dit en plein concile et devant tous, par le verbe royal, que nous
observerions cette paix sans la briser et que, s'il s'en trouvait pour violer la paix prescrite, nous
ferions justice d'eux selon notre pouvoir.

15 Ont juré pour cette paix le duc de Bourgogne, le comte de Flandre, le comte Henri, le comte de
Nevers, le comte de Soissons et le reste du baronnage présent. Le clergé également, les
archevêques et les évêques, les abbés ont promis, devant les reliques sacrées et au vu de tout
le concile, d'observer cette paix, de leur côté, de toutes leurs forces ; et pour que justice soit
faite des violences, ils ont promis de nous aider selon leur pouvoir et ils l'ont proclamé dans la
stabilité de la parole consacrée.

Pour que la chose soit entendue plus largement et qu'on n'en perde pas le souvenir, j'ai confié
à la mémoire des lettres la stipulation de la chose faite et la teneur de la paix, et nous avons
ordonné de les fortifier de l'autorité de notre sceau.

Source : *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, 14, Paris, 1806, p. 387-388 ; trad. G. Brunel,
E. Lalou (dir.), *Sources d'histoire médiévale (IX^e-mi-XIV^e siècle)*, Paris, Larousse, 1992, p. 142-143.

-Extraits de la grande ordonnance de Charles VII sur la violence armée (2 novembre 1439) :

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à nos aimés et féaux conseillers les gens tenant notre
Parlement, salut et dilection. (...)

Pour obvier et donner remède, et faire cesser les grands excès et pilleries faites et commises par les
gens de guerre, qui par longtemps ont vécu et vivent sur le pauvre peuple, sans ordre et justice, ainsi
que bien longuement a été dit et remontré au roi par les gens de son royaume étant actuellement
assemblés en cette ville d'Orléans ; le roi, par l'avis et délibération des seigneurs de son sang, la reine
de Sicile et monseigneur le duc de Bourbon, et Charles d'Anjou, les comtes de La Marche, d'Eu et de
Vendôme, et de plusieurs autres seigneurs notables, barons et autres gens d'église, nobles et gens de
bonnes villes, considérant la pauvreté, oppression et destruction de son peuple, ainsi détruit et foulé
par lesdites pilleries, lesquelles choses ont été et sont à sa très grande déplaisance, et n'est pas son
intention de plus le tolérer ni de le soutenir en aucune manière ; mais en ce, bon droit et provision

doivent être mises et données par le moyen et aide de notre Créateur : a fait, constitué, ordonné et établi, fait et établit par édit et loi générale, perpétuelle et non révocable, par force de Pragmatique Sanction, les édits, lois, statuts et ordonnances qui s'ensuivent :

Premièrement, que pour ce que grande multitude de capitaines se sont mis sus de leur [propre] autorité, et ont assemblé grand nombre de gens d'armes et de trait sans congé et licence du roi, dont grands maux et inconvénients sont advenus, le roi, voulant bon ordre et discipline être mis sur le fait de la guerre et réprimer telles voies, a ordonné qu'un certain nombre de capitaines de gens d'armes et de trait seront ordonnés pour la conduite de la guerre, lesquels capitaines seront nommés et élus par le roi, comme preudes et sages gens ; et à chacun de ces capitaines sera baillé un certain nombre de gens d'armes et de trait. Et le roi prive et déboute tous ceux qui ne seront pas élus par lui à l'office de capitaine de gens d'armes et gens de guerre, et leur défend de plus ne se nommer, ni de porter [la fonction de] capitaine, ni d'en faire fait, et cela sur les peines ci-après déclarées.

*Item*¹, le roi défend à tous, sur peine d'encourir crime de lèse-majesté, c'est assavoir d'être dépouillé, débouté et privé à toujours, lui et sa postérité, de toutes honneurs et offices publiques et des droits et prérogatives de noblesse, et de confiscation de son corps et de ses biens, qu'aucun, de quelque état qu'il soit, ne soit osé ni si hardi de lever, conduire, mener ni recevoir, ni ne lève, mène, conduise ou reçoive compagnie de gens d'armes ou de trait, ni d'autres gens de guerre, sans que ce soit par le congé, la licence, le consentement et l'ordonnance du roi, et par ses lettres patentes ; et pareillement qu'aucun ne se lève en armes ni ne se mette en compagnie d'aucun capitaine ou autre, sinon que ce soit sous l'un desdits capitaines qui seront élus par le roi, et que ce soit au nombre qu'il lui sera ordonné. (...)

Item, le roi défend à tous les capitaines de gens de guerre, sur peine d'encourir crime de lèse-majesté (...), qu'ils pillent, volent ou détroussent (...) des gens d'église, des nobles, des marchands, des laboureurs ou encore d'autres, sur les chemins ou sur les voies, dans leurs hôtels et habitations, ou ailleurs en quelque manière que ce soit, et les prennent, emprisonnent ou rançonnent (...). Mais qu'ils les laissent aller, passer et demeurer en leurs maisons et habitations et ailleurs, sûrement et en sécurité, le tout sur ladite peine. (...)

Item, le roi défend, sur lesdites peines, à tous capitaines et gens de guerre, qu'ils ne prennent marchands, laboureurs, bœufs ou chevaux, ni autres bêtes de harnois soit de labour ou de voiture ou de charroi, et ne les empêchent, pas plus que les voituriers, denrées et marchandises qu'ils mèneront, et ne les rançonnent en aucune manière. Mais les laissent labourer et charroyer, et mener leurs denrées ou marchandises paisiblement et sûrement, sans aucune chose leur demander ni en rien les empêcher ou perturber.

Item, le roi défend, sur lesdites peines, qu'aucun homme de guerre, de quelque état qu'il soit, ne détrousse ni ne laisse détrousser les blés, vins ou d'autres biens quelconques. (...)

Item, et que pareillement ils ne battent pas, ni ne coupent de vignes, ni d'arbres fruitiers, sur lesdites peines. (...)

Item, aussi qu'ils ne découvrent ni ne battent les couvertures des maisons, ni ne rompent les cheminées, ou ne prennent les charpenteries des maisons pour y mettre le feu (...).

Fait à Orléans, le second jour de novembre mille quatre cent trente-neuf.

Source : Valérie Bessey (éd.), *Construire l'armée française. Textes fondateurs des institutions militaires*, tome 1, Turnhout, Brepols, 2006, p. 88-101 (texte modernisé par L. Cazaux).

¹ C'est-à-dire : « De même ». « *Item* » permet de découper l'ordonnance en articles distincts.

2. Le roi chef de guerre (XIII^e-XV^e siècle)

-La reddition de Rouen à Philippe Auguste en 1204 (d'après une enluminure datant de la fin du XIV^e siècle) :



Source : Bernard Gui, *Fleurs des chroniques*, Bibliothèque municipale de Besançon, manuscrit 677, fol. 70 (manuscrit datant d'après 1384). C.N.R.S. – I.R.H.T.

-L'entrée victorieuse de Charles VII à Rouen en 1449 à la fin de la guerre de Cent ans :



ENTRÉE DE CHARLES VII A ROUEN, 1449.

Miniature ornant un exemplaire de la chronique d'Enguerrand de MONSTRELET, (XV^e s.); Bibl. nat., ms. fr. 2679, fol. 322 v^o.

Source : B. Guinée & F. Lehoux, *Les entrées royales françaises, de 1328 à 1515*, Paris, C.N.R.S., 1968.

3. La création d'une armée royale moderne à la fin de la guerre de Cent ans

-L'institution des grandes compagnies d'ordonnance par Charles VII en 1445 et la naissance de l'armée permanente :

Le roi Charles [VII] rassembla ses meilleurs capitaines et les principaux membres de son conseil pour organiser son armée et la ramener à un effectif déterminé, de telle sorte que les éléments en fussent répartis sous le commandement des plus habiles et des plus braves capitaines, qu'une solde leur fut régulièrement payée, qu'enfin ils fussent toujours prêts à exécuter avec leurs armes et leurs chevaux les volontés et les commandements du roi.

Il fut décidé que dans cette foule de soldats on choisirait 1500 lances² parmi ceux qui, en raison de leur âge, de leur taille, de leur vigueur corporelle, de leur habitude des chevaux et des armes, sembleraient les plus vaillants et les plus aguerris. Chaque lance comprendrait deux archers et un valet montés et armés avec deux palefreniers chargés des chevaux, et non davantage.

1500 lances furent ainsi organisées sous le commandement de 15 capitaines ou mestres de camp, chacun ayant 100 lances sous ses ordres. Ce nombre paraissait suffisant tant pour la défense du royaume que pour le recouvrement des territoires encore occupés par les ennemis. Nul doute en effet qu'il ne le fût amplement, attendu surtout l'extrême diminution des revenus du trésor, du fait que la plus grande partie du royaume était (...) vide d'habitants, en friche et inculte.

Et d'ailleurs, on vit bien assez clairement par la suite qu'une telle armée suffisait aux besoins, puisque par elle, ainsi organisée et disciplinée, fut recouvré tout ce que les Anglais possédaient encore.

Source : Thomas BASIN, *Histoire de Charles VII*, C. Samaran éd. et trad. (du latin), Paris, 2 vol., Les Belles Lettres, 1933-1944, t. 2, p. 17-19.

² La « lance » forme à partir de 1445 l'unité de base d'une compagnie commandée par un capitaine dans l'armée royale française (dans la cavalerie, qui est l'organe principal de l'armée). Chaque lance est composée de six hommes, tous montés à cheval : un homme d'armes et deux archers, qui sont aidés d'un coutillier, d'un page et d'un valet. Une armée de 1500 lances rassemble environ 9000 hommes, commandés en 1445 par 15 capitaines, qui ont chacun sous leurs ordres 600 hommes (soit 100 lances). Ces hommes restent en permanence au service militaire du roi pour protéger le royaume, en situation de guerre ou de paix.

Guerre, religion et conquêtes en Orient et en Occident

• **LES DEBUTS DE L'ISLAM ET L'EXPANSION MUSULMANE EN MEDITERRANEE**

1. La bataille de Badr en 624, d'après la *Sîra* du Prophète :

1 Alors eut lieu la bataille de Badr, le vendredi matin, dix-sept du mois de ramadân, d'après ce que m'a rapporté Abû Ja'far Muhammad b. 'Alî al-Husayn. [...]

Ibn Is'hâq dit : Puis l'Envoyé de Dieu (*rasûl Allâh*) aligna les rangs, puis il retourna à l'abri. Il y entra, et avec lui Abû Bakr seul. L'Envoyé de Dieu se mit à prier son Seigneur pour qu'il lui accorde la victoire promise. Il disait entre autres : « Mon Dieu ! Si cette troupe périt aujourd'hui, tu ne seras pas adoré. » Abû Bakr dit : « Ô Prophète de Dieu ! N'insiste pas trop dans tes prières, car Dieu tiendra ce qu'il t'a promis » L'Envoyé de Dieu dormit un peu dans l'abri. Puis il se réveilla et dit : « Ô Abû Bakr ! Je t'annonce une bonne nouvelle. La victoire de Dieu te vient. Voici Jibrîl (Gabriel) qui serre les rênes d'un coursier dont les flancs sont couverts de poussière. » [...]

10 Puis l'Envoyé de Dieu sortit haranguer ses hommes : « Je jure par Celui qui tient dans sa main l'âme de Muhammad que celui qui combat l'ennemi aujourd'hui et qui sera tué en combattant avec patience et courage, en avançant et en ne jamais reculant, Dieu le fera entrer au Paradis. »

Source : Ibn Hishâm, *Sirât al-nabî*, trad. fr. Abdulrahman Badawi, revue par Eric Vallet, Al-Bouraq, 2001, vol. 1, p. 528-529.

2. Le *jihâd* dans le Coran et les *hadîths*, et son rappel au milieu du Moyen Âge :

2a. Dans le Coran

Sourate II, verset 190

Combattez dans le Chemin d'Allâh ceux qui vous combattent, mais ne soyez pas transgresseurs !

Sourate IX, verset 29

Combattez ceux qui ne croient point en Allâh ni au Dernier Jour, [qui] ne déclarent pas illicite ce qu'Allâh et Son Apôtre ont déclaré illicite, qui ne pratiquent point la religion de Vérité, parmi ceux ayant reçu l'Écriture ! Combattez-les jusqu'à ce qu'ils paient la *jizya*, directement et alors qu'ils sont humiliés.

Sourate XXII, verset 17

Au jour de la Résurrection Allâh distinguera entre ceux qui auront cru, ceux qui pratiquent le Judaïsme, les Sabéens, les Chrétiens et les Zoroastriens, et ceux qui auront été Associateurs. Allâh, de toute chose, est témoin.

2b. Dans les recueils de *hadîth* :

D'après Ishâq b. Yazîd de Damas qui le tient de Yahyâ b. Hamza : Thawr b. Yazîd raconte d'après Khâlid b. Ma'dan que Umayr b. al-Aswad al-Ansî vint trouver Ubada b. al-Sâmit qui se trouvait alors sur la côte du côté de Homs. Chez lui se trouvait Umm Haram qui raconta, selon Umayr que le Prophète avait dit :

[...] « Le premier soldat de ma communauté (*umma*) qui partira en expédition (*ghazwa*³) contre la ville de César⁴ se verra pardonner ses péchés ».

Source : Al-Bukhârî, *Sahîh*, (« le Véridique »), « Le *Djihâd* et des déplacements », trad. O. Houdas et W. Marçais, *Les Traditions islamiques*, t. 2, p. 322 revue par Cyrille Aillet. Extrait du chap. XCIII : Ce qui a été dit au sujet du combat contre les Byzantins (*Rûm-s*).

2c. Abâ Ya'qûb al-Turtûshî (1059-1120) rappelle au souverain almoravide la doctrine du *jihâd* :

Sache Abu Ya'qûb, qu'Allâh Très Haut, a rendu obligatoire le *jihâd* pour tous les musulmans, aucun tyran ne l'a réfuté, ni aucun impie ne s'est éloigné de Dieu sans que son heure n'arrive. Allâh Très Haut a dit : “ combattez ceux qui ne croient pas en Dieu ni au dernier jour ” (Coran, IX, 29) jusqu'à ce qu'ils se disent humiliés.

Il n'est pas permis à cette communauté (*umma*) d'abandonner le *jihâd* contre son ennemi tant qu'il n'a pas accepté de payer la *jizya* ou accepté l'Islam, car ce verset abroge tout autre verset qui dans le Livre d'Allâh Très Haut traite de l'opposition aux infidèles. Abû Bakr al-Siddîq, Allâh soit satisfait de lui, a transmis que l'envoyé de Dieu – Dieu le bénisse et le sauve - disait : “ une communauté n'abandonne pas le *jihâd*, sans que tous ne reçoivent des châtiments ”.

Le *jihâd* contre les mécréants est une obligation pour toi sur les frontières du pays d'al-Andalus dont tu es proche, car tu es le roi musulman le plus proche d'elle et tu as des chevaux, des armes, des machines de guerre, des armées musulmanes, des soldats, sous tes ordres. Il en est de même pour tous les combattants, guerriers ayant force et pouvoirs qui sont voisins et proches de toi.

Tu es sur le point de laisser perdre ces musulmans, avec leurs femmes et leurs enfants qui se trouvent sur les frontières d'al-Andalus. Pourquoi n'imiterais-tu pas les défenseurs et guerriers de l'Islam qui vinrent jusqu'ici des terres du Hijâz, les conquérir et étendre sur elles la parole Allâh et le dogme de l'Unité ?

Source : M. J. Viguera, « Las cartas de al-Ghazâli y al-Turtûshî al soberano almoravide Yûsuf b. Tashufin », *Al-Andalus*, 42, 1977, p. 361-374 ; traduction V. Lagardère, “ Evolution de la notion de djihad à l'époque almoravide (1039-1147) ”, *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1998, p.8-15.

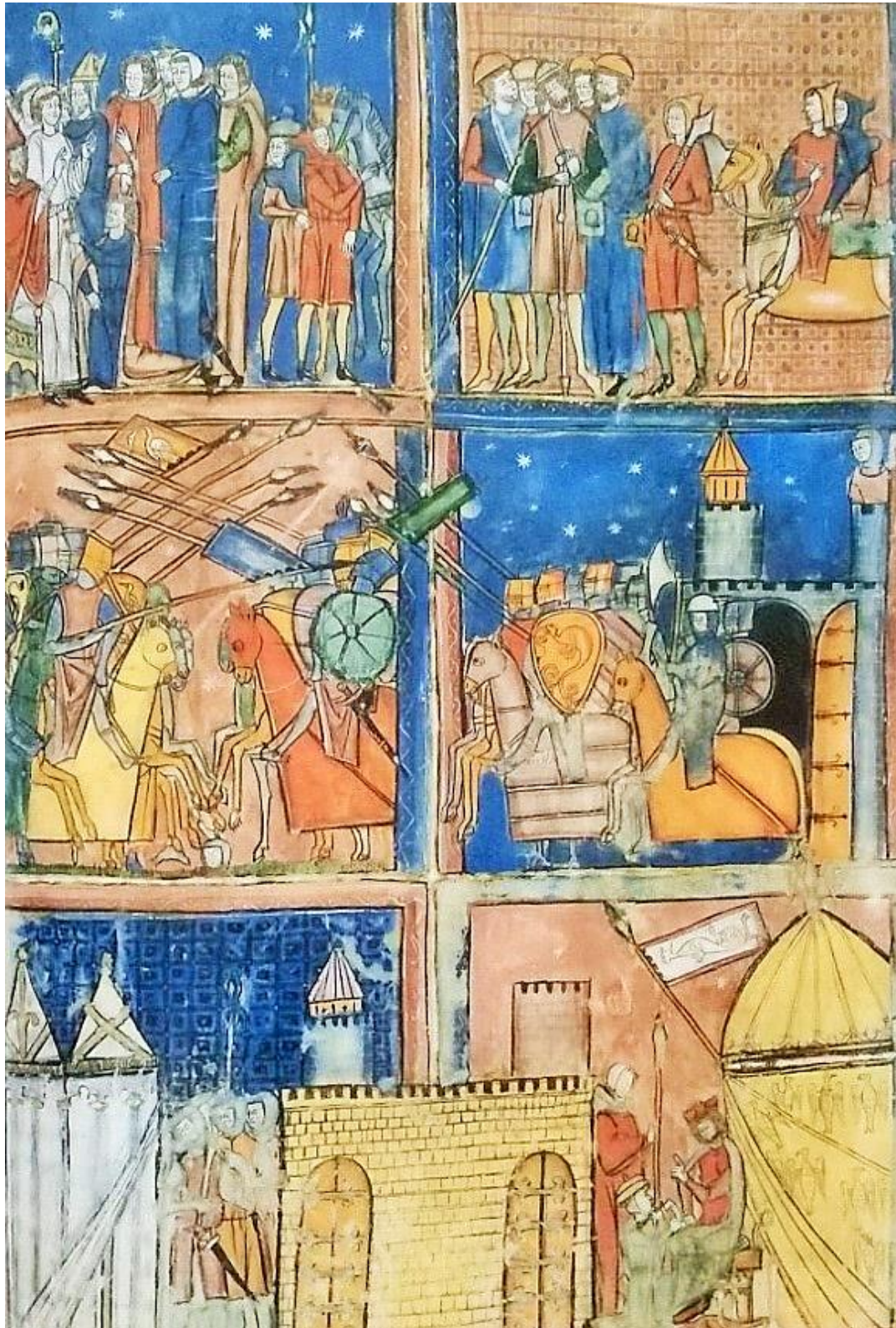
³ Qui a donné *razzia* en français.

⁴ *Qaysar* en arabe, nom donné parfois à l'empereur byzantin.

- **LES CROISADES ET L'EXPANSION LATINE EN MEDITERRANEE**

1. *La Première croisade (1095-1099)*

-La Première croisade (fin XI^e siècle) vue d'après des miniatures du XIII^e siècle :



Source : *Chanson d'Antioche*, Bibliothèque nationale français 12 558, fol. 58v.

2. Les rapports entre chrétiens et musulmans

-La chevalerie franque vue par un musulman, Usâma ibn Munqidh, fils de l'émir de Shayar, vers 1180 :

Les Francs – Dieu leur refuse son secours ! – n'ont aucun des mérites de l'espère humaine, sinon la bravoure. Ils n'accordent de préséance ou de dignité qu'aux chevaliers, lesquels sont les seuls gens qu'ils considèrent. [Les chevaliers] sont maîtres du jugement, ils sont maîtres de la décision et de la sentence.

J'eus procès avec eux, une fois, à propos de troupeaux de moutons que le maître de Bâniyâs avait pris dans des bois, alors même que la paix régnait entre eux et nous. Je me trouvais, en ce temps-là [en 1140], à Damas :

-Cet homme, dis-je au roi [de Jérusalem] Foulques (...), nous a fait du tort. Il a pris nos bêtes au moment où les brebis mettent bas. Quand elles ont eu leurs petits, ceux-ci sont morts. On nous les a rendues, mais la perte demeure.

-Allez, dit le roi à six ou sept chevaliers, et rendez-lui justice !

Ils quittèrent l'audience, se retirèrent à part et se consultèrent. Leur avis fut unanime : revenus à l'audience royale, ils déclarèrent qu'ils avaient décidé que le maître de Bâniyâs paierait une amende pour la perte de nos bêtes. Le roi le condamna donc à l'amende. (...)

Quand les chevaliers ont rendu une sentence de cet ordre, personne, pas même le roi [de Jérusalem] ni quelque autre chef des Francs, ne peut la modifier ou la casser, tant un chevalier compte à leurs yeux.

Le roi me dit :

-Usâma, par la vérité de ma religion, j'ai éprouvé hier une joie très vive.

-Dieu réjouisse le roi ! répondis-je. Et quelle était cette joie ?

-On m'a dit que tu étais un très grand chevalier, et je ne pensais pas que tu en fusses un.

-Seigneur, je suis un chevalier de ma race et de mon peuple. (...)

Il y avait, dans l'armée du roi Foulques, fils de Foulques, un honorable chevalier franc qui, venu de leur pays pour faire le pèlerinage, allait s'en retourner. Il devint mon familier et s'attacha à moi, en m'appelant son frère. L'amitié ayant créé entre nous des relations suivies, et lui-même s'étant décidé à prendre la mer pour regagner son pays, il me dit :

-Frère, je m'en vais chez moi. J'aimerais que tu laisses partir avec moi ton fils (celui-ci, âgé de quatorze ans, m'accompagnait). Dans mon pays, il regarderait les chevaliers, il apprendrait la sagesse et la chevalerie, et quand il reviendrait, il aurait pris l'allure d'un homme sensé.

Mon oreille fut frappée par de pareils propos, qui ne pouvaient émaner d'une tête raisonnable. Car si mon fils eût été fait prisonnier, il n'y aurait eu de pire, dans sa captivité, que d'être emmené au pays des Francs. Je répondis :

-Par ta vie, c'était bien là ce que j'avais en tête. Mais j'en suis empêché par l'affection que sa grand-mère apporte à l'enfant. Elle ne l'a laissé venir avec moi qu'après m'avoir fait jurer que je lui ramènerais.

-Ta mère vit donc encore ? Me demanda le chevalier.

-Oui.

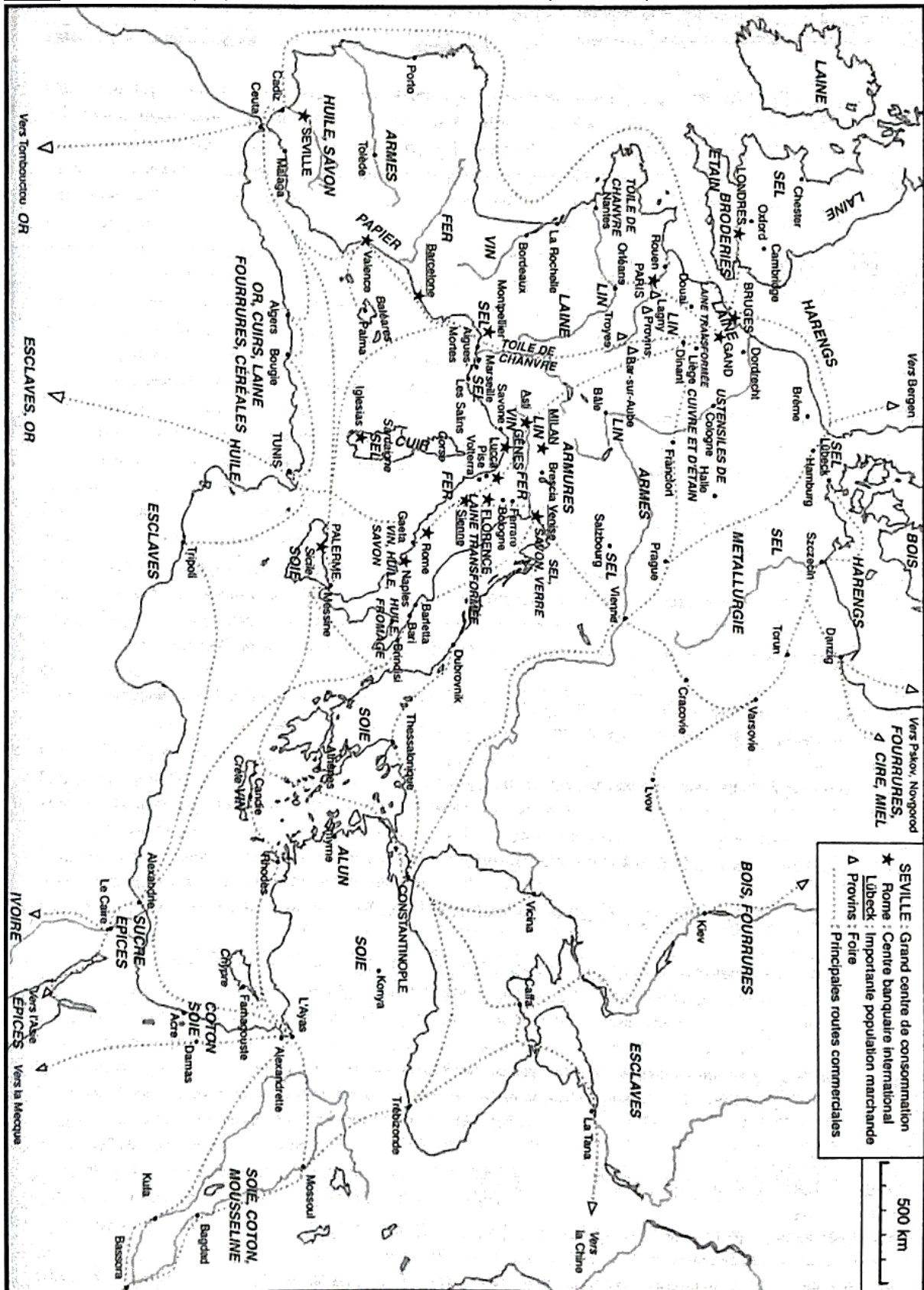
-Alors, ne la contrarie pas.

Source : Usâma ibn Munqidh, *Des enseignements de la vie*, trad. A. Miquel, Paris, Imprimerie nationale, 1983.

3. L'expansion latine en Méditerranée

-Le commerce en Occident vers 1300 :

Source : P. Boucheron (dir.), *Histoire du monde au XV^e s.*, Paris, Fayard, 2009, p. 91.

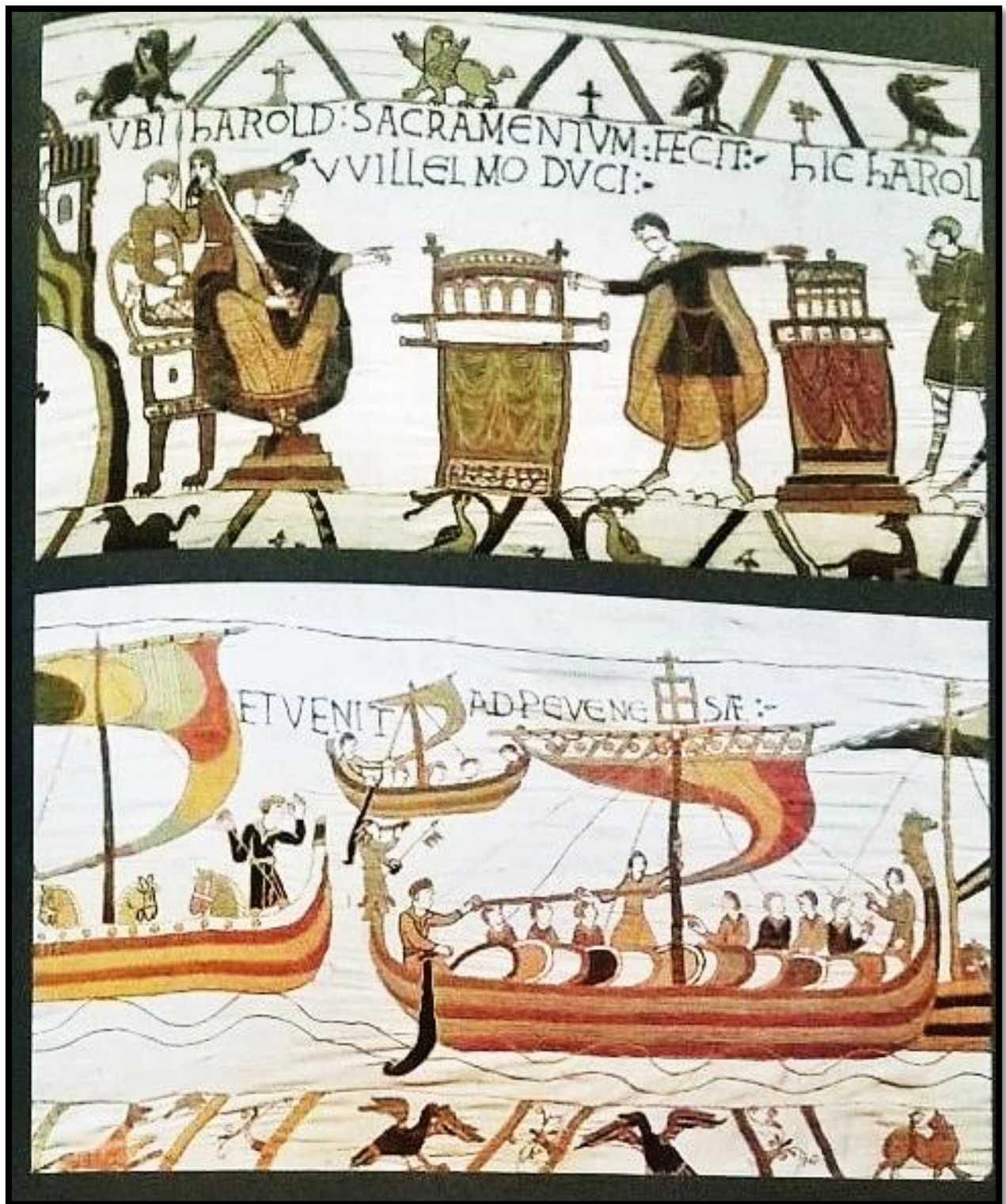


La méthode du commentaire de document historique

- **Texte : *La paix de Dieu selon Raoul Glaber au XI^e siècle*, voir *supra*, p. 17-18.**
 - ➔ Ce texte est en lien avec les thèmes 1, 2 et 3 du programme de classe de Cinquième sur « L'Occident médiéval (XI^e-XV^e siècle) », ainsi qu'avec le thème de classe de Seconde : « Société et cultures de l'Europe médiévale du XI^e au XIII^e siècle », et ses sous-thèmes « Chrétienté médiévale », « Sociétés et cultures rurales ».
- **Document iconographique : *Scènes de la tapisserie de Bayeux (fin XI^e siècle)*, voir ci-dessous, pages suivantes.**

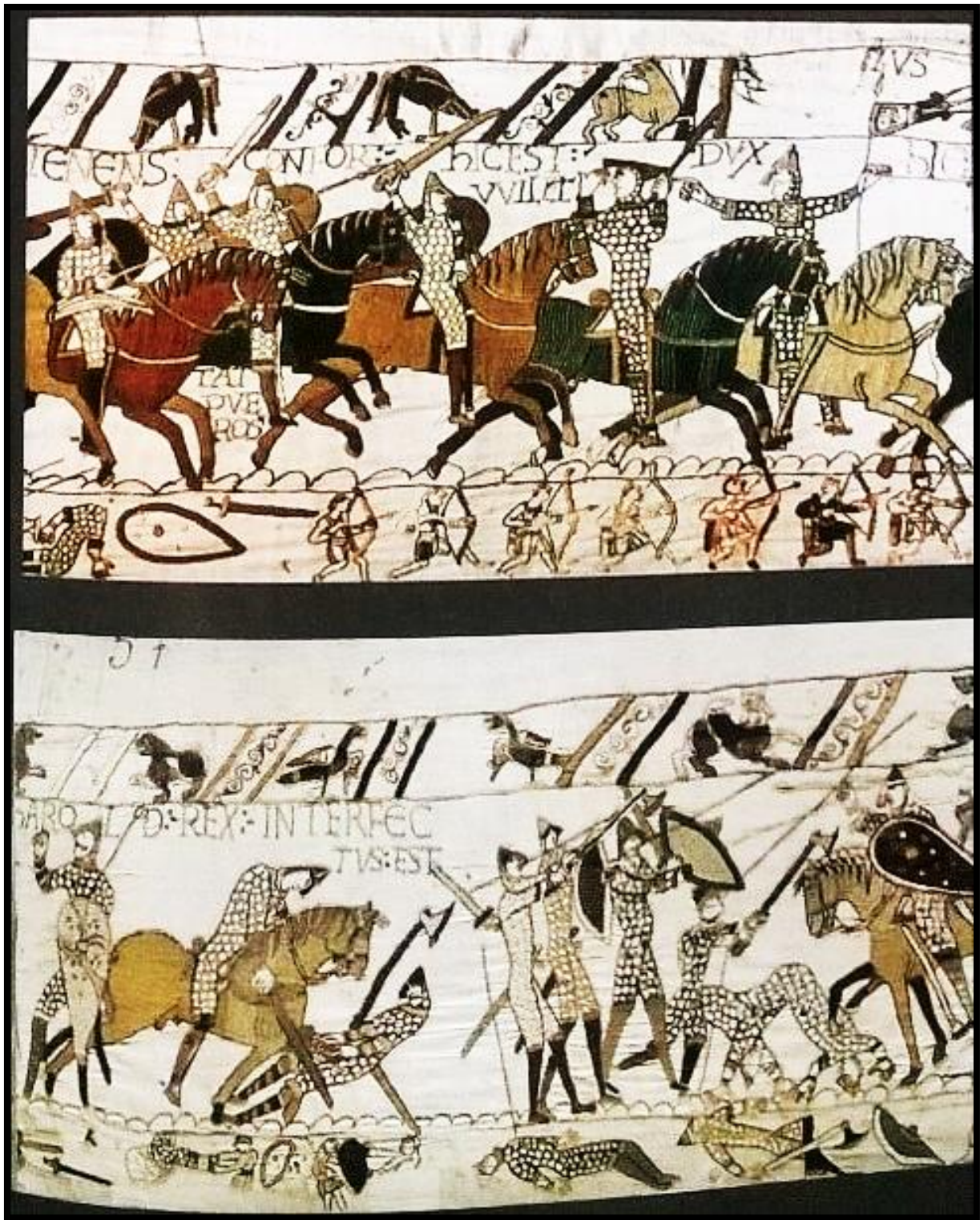
(Source : Musée de la Tapisserie, Bayeux. The Bridgeman Art Library).

 - ➔ Ce document est en lien avec les thèmes 1, 2 et 3 du programme de classe de Cinquième sur « L'Occident médiéval (XI^e-XV^e siècle) ». Il recoupe également certains éléments du programme de classe de Seconde : « Société et cultures de l'Europe médiévale du XI^e au XIII^e siècle ».



-**en haut** (scène n° 23) : « Ici Harold prêta serment au duc Guillaume » (« *Ubi Harold Sacramentum fecit Willelmo Duci* »). Harold Godwinson prête serment au duc de Normandie Guillaume le Conquérant, sur deux reliquaires. La scène se tient peut-être dans la cathédrale de Bayeux.

-**en bas** (scènes n° 38-39) : « Et il parvint à Pevensey [Angleterre, Sussex] » (« *Et venit ad Pevenesae* »). Le duc Guillaume traverse la Manche avec son armée pour débarquer en Angleterre.



-**en haut** (scène n° 55) : « Voici le duc Guillaume » (« *Hic est Willelm Dux* »). Guillaume le Conquérant soulève son heaume pour se faire reconnaître de ses troupes, pendant la bataille de Hastings (14 octobre 1066).

-**en bas** (scène n° 57) : « Ici le roi Harold est tué » (« *Hic Harold Rex interfectus est* »). Mort de Harold.